

## 06-07-2020 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 6 juillet 2020, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger  
Siège #1: Vacant  
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre  
Siège #4: Madame Micheline Morin  
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent  
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Absent: Siège #2: Monsieur Richard Fournier

Tous formant quorum sous la présidence du maire Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### 112-20

#### Vérification du quorum et ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

### 113-20

#### Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 15 juin 2020
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
  - a) -----
7. Invitations
  - a) -----

8. Demandes de don et d'appui
  - a) -----
8. Sommaire des revenus et des dépenses au 30 juin 2020
9. Dépôt des états financiers 2019
10. Discours du maire et période des questions
11. Subvention salariale, responsabilité et autorisation de signature
12. Offre de service forfaitaire en droit municipal
13. Avis de motion
14. Adoption du projet de règlement numéro 230 modifiant le règlement 197 concernant l'utilisation de l'eau potable
15. Fournaise, Convoyeur et Bâtiment
16. Décompte progressif #1 – Remplacement de ponceaux - Projet #70901825
17. Consommation d'eau potable
18. Prochaine réunion régulière du conseil – 10 août 2020
19. Questions de l'assemblée
20. Levée de la réunion

**114-20**

**Adoption des procès-verbaux**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et du 15 juin 2020 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. CORRECTION: la résolution 83-20 contient la liste de compte; la facture de Dicom n'est pas de 14.58\$ mais plutôt de 10.78\$ et le total des factures de Sonic n'est pas de 1 959.49 mais plutôt de 1 954.49\$.

**115-20**

**Adoption des comptes**

Proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

**COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

Bell Mobilité, #9923-06-2020, cellulaire pour juin	91.36
Hydro-Québec, #625302202300, éclairage public avril et mai	368.39
Télus, #1347-05-2020, CPESTP mai	107.99

**COMPTES NON PAYÉS**

9385-3117 Québec inc. #2293, collectes de juin	1 310.62
Aménagements Lamontagne inc., #27669, abat-poussière	4 254.08
André Roy Électrique, #14153, rép. d'un lampadaire (311, Principale)	110.42
Aquazone, #3121, machine et mousse désinfectante	196.54
Ateliers Léopold Desrosiers inc., #48896, panneaux sign.	1 446.48
Automobile Villeneuve, #37566, huile + vérification diverses	454.83
Bélangier Paysagiste, #398511-399027, jardinières	864.59
Canac, #569773, parc intergénérationnel (bordure gazon)	275.87
Clérobéc, #41960-42103, bacs bleu et vert + matériaux divers	560.23
Entreprises Plourde, #1083667-1084495, essence	304.00
Entreprises Yvon D'Astous, #5732, nivelage	3 305.53
Fonds d'info. terr., #202001223062, mutation mai	15.00
Jean, Raymond, #12, service de fourrière	350.00
Hamster, #759161-759299-759423-759424-759728, fourn. de bureau	177.96
Lavery Avocats, #1441989, honoraires services professionnels	574.88
Mallette, #128467, honoraires services professionnels	287.44
Marchés Traditions, #897581, articles de nettoyage	75.91
MRC Matapédia, #22966-23005-23054-23056-23099, hon. et q-p	8 133.18
MRC Matapédia, #34712, crédit	-2 000.00
Petite caisse, #451886-452372, médiaposte divers	53.30
Réal Huot inc., #5441728-5441237, matériels aqueduc	5 569.24
Réno-Vallée, #1583406-1, asphalte froide	2 814.13
Sécurité Berger, #10165, cônes orange travaux route Melucq	482.03
Télus, #3023-06-2020, hôtel de ville pour juin	111.44
Veolia, #20002243, chlore	164.94

**RAPPORT SOMMAIRE AU 30 JUIN 2020**

**REVENUS: 681 320.67**

**DÉPENSES: 343 067.30**

**116-20** **Dépôt des états financiers 2019**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal accepte le rapport financier pour l'année 2019 déposée par la directrice générale en cette réunion. La Municipalité termine l'année financière 2019 par un surplus de 63 722\$.

**117-20** **Rapport du maire et période de question**

Considérant que l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec prévoit que le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants des états financiers du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil;

Considérant que Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, fait la lecture de son rapport pour l'année 2019, dépose la liste des contrats octroyés et des factures totalisant 25 000,00\$ et plus du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et termine avec les prévisions 2020;

Considérant que les séances du conseil se tiennent présentement par téléconférence et à huis clos, étant donné la situation exceptionnelle créée par le COVID-19;

Considérant que la municipalité a l'obligation de publier le rapport afin de permettre aux citoyens de s'exprimer et de poser leurs questions et/ou leurs commentaires;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité par le conseil municipal:

- Que la directrice générale envoie le rapport du maire par médiaposte à chaque adresse civique;
- Que la directrice générale publie sur le site internet de la municipalité le rapport du maire et y dépose également la liste des contrats de plus de 25 000\$;
- Qu'une période de quinze (15) jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la municipalité soit autorisée aux citoyens afin qu'ils puissent soumettre leurs questions et/ou leurs commentaires par courriel;
- Que les questions et/ou les commentaires des citoyens soient répondus lors de la séance du mois d'août, s'il y a lieu.

**118-20**

**Subvention salariale, responsabilité et autorisation de signature**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité par le conseil municipal:

- Que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte la responsabilité du projet Subvention salariale 2020 présenté dans le cadre de cette mesure;
- Que Madame Katie St-Pierre, directrice générale soit autorisée au nom de la Municipalité de Saint-Cléophas à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;
- Que la Municipalité de Saint-Cléophas s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

**119-20**

**Offre de service forfaitaire en droit municipal**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas accepte l'offre de service professionnel en droit municipal de la firme Lavery Avocats, soit, pouvoir bénéficier du forfait classique du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 au montant de 1 000,00\$ plus les taxes applicables.

**120-20**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par Monsieur Roland St-Pierre, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 230 modifiant le règlement numéro 197 concernant l'utilisation de l'eau potable.

**121-20**            **Adoption du projet de règlement numéro 230**  
**modifiant le règlement numéro 197**  
**concernant l'utilisation de l'eau potable**

Attendu que le conseil juge à propos de modifier le règlement numéro 197 concernant l'utilisation de l'eau potable;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le projet de règlement numéro 230 modifiant le règlement numéro 197 concernant l'utilisation de l'eau potable soit adopté.

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 230 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 197**  
**CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

**ARTICLE 1    Piscine et spa**

L'article 7.3 du projet de règlement de l'utilisation de l'eau potable est modifié par:

1° Le remplissage d'une piscine est interdit de 6h à 20h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure avec votre matériel (exp: boyau d'arrosage).

2° Il est strictement interdit d'utiliser les bornes fontaines de la municipalité, ni par l'opérateur en eau potable, ni par le citoyen.

**ARTICLE 2    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

**122-20**

**Fournaise, convoyeur et bâtiment**

Il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal:

- Que la fournaise au bois et le convoyeur soient vendus par processus d'appel de proposition;
- Que la bâtisse qui servait à la fournaise au bois soit réparée afin que l'employée municipale l'utilise pour du rangement.

**123-20**

**Décompte progressif #1 – Remplacement de ponceau**  
**Projet #70901825**

Considérant que le décompte progressif #1 concernant les travaux de remplacement de ponceau qui a eu lieu sur la rue Principale s'élève à 115 546.18\$ taxes comprises;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que le paiement de 115 546.18\$ soit remis à Excavation D.L. inc. Par cette résolution, le conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents concernant le décompte #1, s'il y a lieu.

**124-20**

**Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia**  
**Mise aux normes d'eau potable**

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas devra effectuer la mise aux normes d'eau potable étant donné qu'il y a présentement une perte d'eau par le réservoir;

Considérant que les travaux seront subventionnés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité:

1. De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer:
  - 1.1. La procédure et le lancement de l'appel d'offre;
  - 1.2. La surveillance des travaux.
2. D'autoriser le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

**MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

CONSOMMATION D'EAU POTABLE – JUIN 2020  
1 259.31 litres/jour/résidence en moyenne

**MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

La prochaine rencontre régulière du conseil municipal est le 10 août 2020 à 19h30.

**MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

Les questions de l'assemblée ne sont pas possibles lors de la réunion étant donné que celle-ci est à huit clos. Cependant, si vous avez des questions, vous pouvez les acheminer au courriel: [stcleophas@mrcmatapedia.quebec](mailto:stcleophas@mrcmatapedia.quebec) afin qu'elles soient transmises aux membres du conseil. Les questions seront répondues lors de la prochaine rencontre régulière et vous recevrez également un courriel.

**125-20**

**Levée de la séance**

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures dix minutes (20h10).

---

Jean-Paul Bélanger  
Maire

---

Katie St-Pierre  
Directrice générale et sec.-très.

